



2016-2017

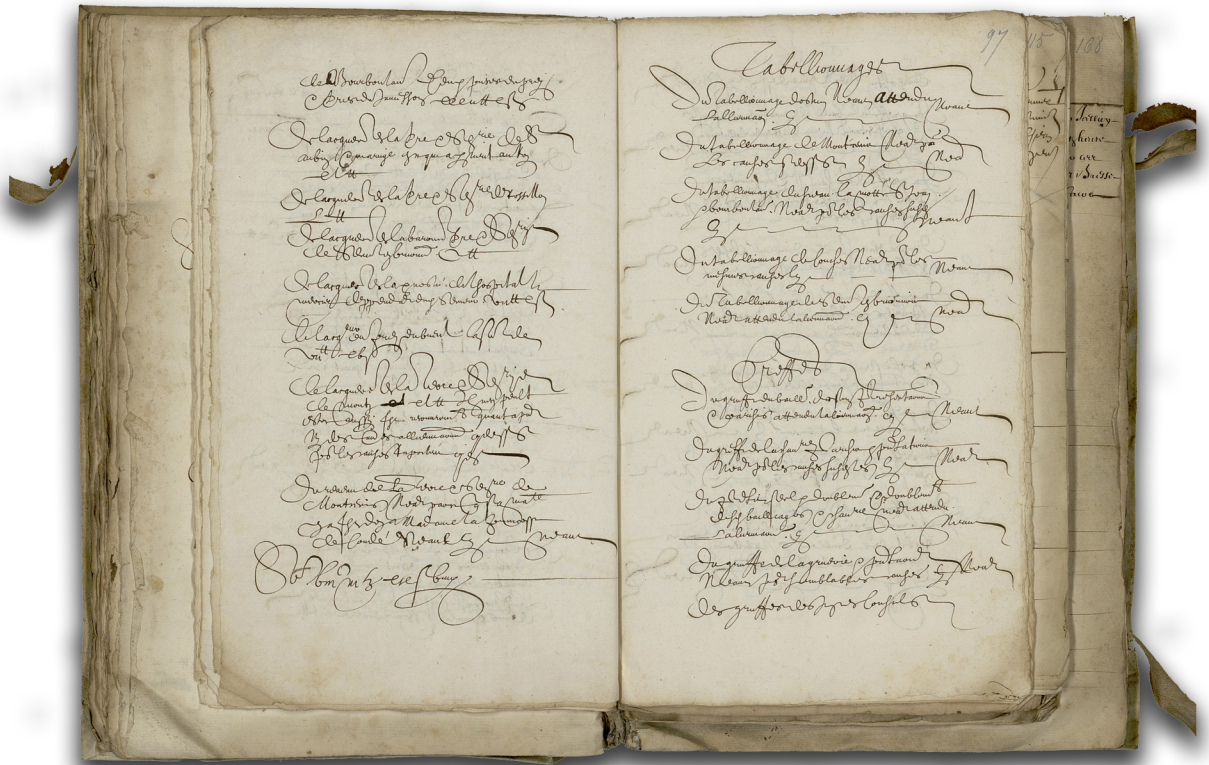
Confirmé

Document étudié n°2

Lecture de documents anciens

1623.— Bureau des finances de Dijon.

État particulier du revenu du domaine du Roi au bailliage d'Autun.



[f. 97]

Tabellionnages

Du tabellionnage d'Ostun, neant, attendu l'aliénation, cy : neant.

Du tabellionnage de Montcenis, neant pour les causes que dessus, cy : neant.

Du tabellionnage d'Usieau¹, La Motte Saint-Jean et Bourbon Lancy, neant pour les causes sudites cy : neant.

Du tabellionnage de Couches, neant pour les mesmes causes, cy : neant.

Du tabellionnage de Semur en Brionnois, neant attendu l'aliénation, cy : neant.

Archives départementales de la Côte-d'Or
www.archives.cotedor.fr



Archives départementales de la Côte-d'Or, C 2271*, f. 97-99



2016-2017

Lecture de documents anciens

Confirmé

Document étudié n°2

Greffes

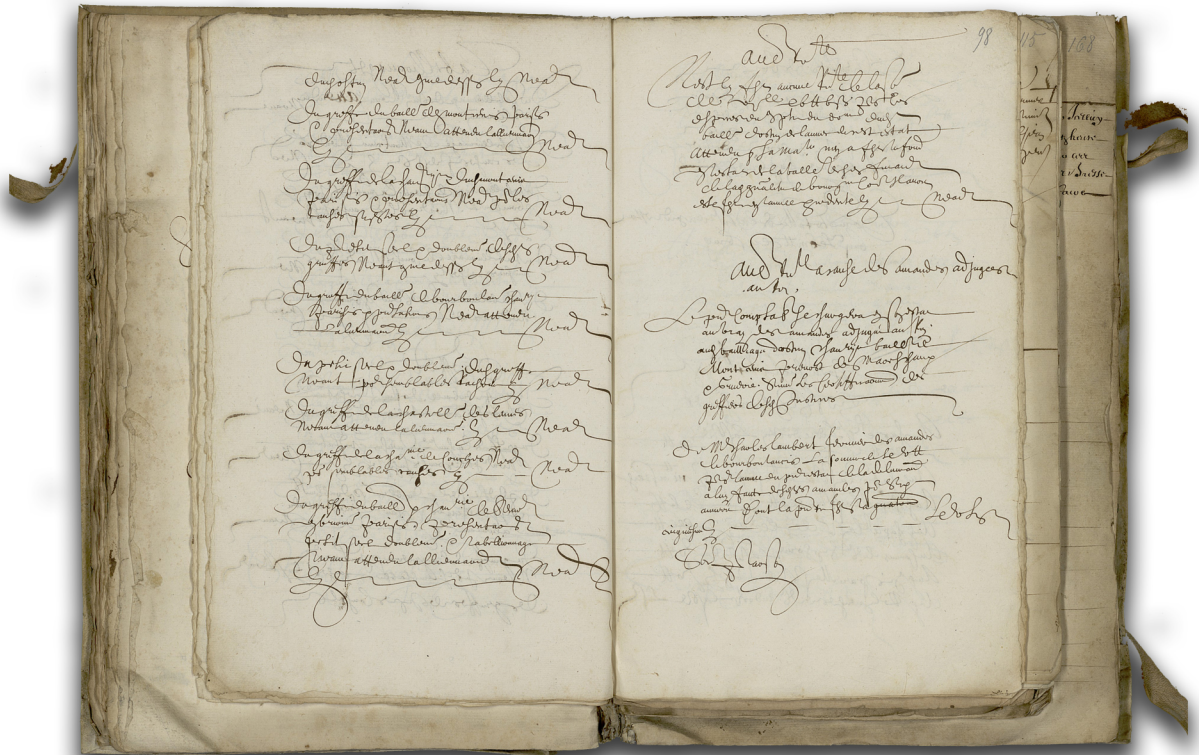
Du greffe du bailliage d'Ostun, presentations et paris : attendu l'aliennation, cy : neant.

Du greffe de la chancellerie, paris et presentations, nean pour les causes sudites, cy : neant.

Du petit seel et doublement et doublement desdits bailliages et chancellerie, neant attendu l'aliennation, cy : neant.

Du greffe de la gruerie et presentation, neant pour semblables causes, cy : neant.

Des greffes des juges consuls



[f. 97v]

dudit Ostun, neant comme dessus, cy : neant.

Du greffe du baillage de Montcenis paris et presentations, neant attendu l'allienation, cy : neant.

Du greffe de la chancellerie dudit Montcenis paris et presentations, neant pour les causes susdites, cy : neant.

Archives départementales de la Côte-d'Or
www.archives.cotedor.fr



Archives départementales de la Côte-d'Or, C 2271*, f. 97-99



2016-2017

Du petit seel et doublement desdits greffes, neant comme dessus, cy : neant.
Du greffe du baillage de Bourbon Lancy, chancellerie, parisis et presentations, neant attendu l'allienation, cy : neant.
Du petit seel et doublement dudit greffe neant pour semblables raisons, cy : neant.
Du greffe de la chastellenie de Glaines, neant attendu l'aliennation, cy : neant.
Du greffe de la chastellenie de Couches, neant par semblables causes, cy : neant.
Du greffe du baillage et chancellerie de Semur en Brionnois parisis et presnetations, petit seel et doublement et tabellionnage nean, attendu l'allienation, cy : neant.

[f. 98]

Autre recette

N'est cy faite aucune recette de la somme de VIXX XV livres V solz pour les espices du compte du domaine dudit bailliage d'Ostun de l'année de ceste stat, attendu que Sa majesté n'en a fait le fond en l'estat de la valleur de ses finances de ladite generalité de Bourgogne comme il avoit esté fait en l'année precedente, cy : neant.

Autre recette a cause des amandes adjudgées au Roy

Le present comptable se chargera en son estat au vray des amandes adjudgées au Roy audit bailliage d'Ostun, chancellerie, bailliage de Montcenis, prevost des mareschaux et gruerie, suivant les certifications des greffiers desdites justices.

De maistre Charles Lambert, fermier des amandes de Bourbon Lancy, la somme de V livres pour l'année du present estat de la delivrance a lui faite de sesdites amandes pour six années, dont la presente fait la cinquiesme : LXV livres tournois

Somme par so ??

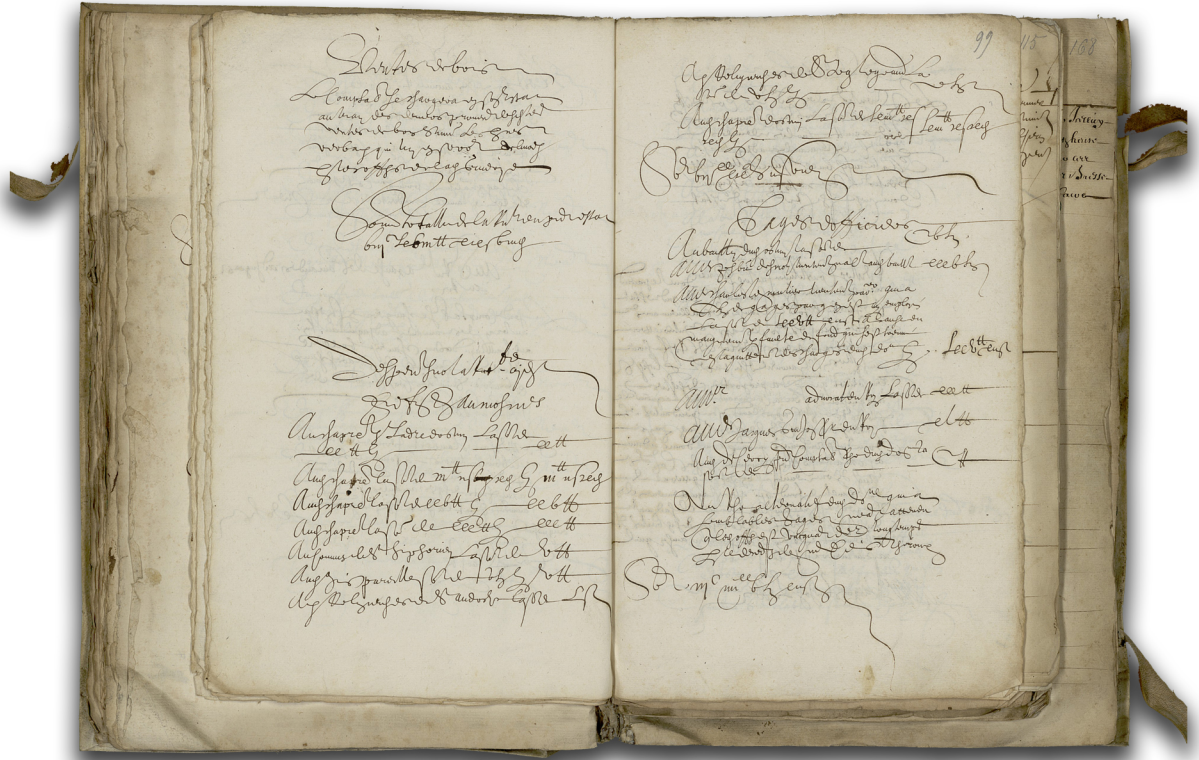


2016-2017

Confirmé

Document étudié n°2

Lecture de documents anciens



[f. 98v]

Ventes de bois

Le comptable se chargera en son estat au vray des deniers provenant desdites ventes de bois suivant les procès verbaux qui luy en seront delivrés par les officiers de ladite guerie.

Somme totale de la recette du present estat
VIIIIC LXVIII livres XIX sous VIII deniers

Despens sur la recette susdite

Griefz et aumosnes

Au chapitre Saint Ladre d'ostun la somme de
XX livres tournois : XX livres

Audit chapitre la somme de III livres II sous IX deniers : III I II s IX deniers

Audit chapitre la somme de XXX livres

Au commis de Saint Simphorien la somme de V livres

Audit commis pareille somme V livres tournois, cy V livres

Audits religieux de Saint Andoche la somme de L sous

Archives départementales de la Côte-d'Or
www.archives.cotedor.fr



Archives départementales de la Côte-d'Or, C 2271*, f. 97-99



2016-2017

Confirmé

Document étudié n°2

Lecture de documents anciens

[f. 99]

Audites religieuses de Saint Jean le Grand la somme de V livres, cy : V livres.
Audit chapitre d'Ostun la somme de LXIII livres IX sous IX deniers, cy : LXII livres IX sous IX deniers.
Somme VIIXX XIX sous VI deniers

Gages d'officiers

Au bailly dudit Ostun, la somme de CV livres tournois
A Maistre Philibert Descroy lieutenant general audit bailliage, XXXV livres tournois.

A Maistre Charles Lemulier lieutenant particulier qui a C livres de gages par come en est cy employé, la somme de LXXV livres XII sous a cause du manquement par faulte de fond qui s'est trouvé en l'acquittement des charges dudit domaine.

A Maistre [laissé en blanc] avocat du Roy, la somme de XXX livres.

A Maistre Jacques Guijon procureur du Roy, XL livres
Audit Deceroy present comptable receveur dudit domaine, la somme de : C livres.

Au receveur alternatif dudit domaine qui a semblables gages : neant, attendu que ledit office est vacquant dez longtemps par le decedz de Maistre de Theroux.
Somme IIII C IIII XX V livres XII solz.

1. Uxeau.

Archives départementales de la Côte-d'Or
www.archives.cotedor.fr